



Communiqué de presse

Aix en Provence, le 7 juin 2012

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD

THEOLIA met en place un mécanisme de gestion dynamique de sa trésorerie adossé à un contrat de swap relatif à ses OCEANES

THEOLIA a confié en 2011 à Credit Suisse une partie de sa trésorerie dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie classique. En raison du contexte actuel de crise de la zone euro, il est en effet difficile de trouver des instruments financiers permettant d'obtenir une rémunération attractive à un niveau de risque acceptable.

Par ailleurs, étant donné le travail de redressement important initié par le management et ses équipes, THEOLIA souhaite procéder à une gestion dynamique de sa trésorerie assise sur la performance boursière de ses OCEANES et des actions sous-jacentes, le cours de cotation des OCEANES étant moins volatile que celui de l'action THEOLIA.

Dans cet objectif, THEOLIA a conclu avec Credit Suisse un contrat de *swap* relatif aux OCEANES, afin de dynamiser la gestion de sa trésorerie.

Le contrat de *swap* (total return swap)

Le contrat de *swap* relatif aux OCEANES conclu avec Credit Suisse est d'une durée minimum de six mois.

Afin de constituer sa couverture au titre de ce contrat de *swap*, Credit Suisse pourra procéder, en son nom et pour son propre compte, à l'acquisition des OCEANES dans la limite de 1 150 000 OCEANES, correspondant à un montant maximum de 13 225 000 euros, par achat d'OCEANES sur le marché ou par acquisition de blocs d'OCEANES hors marché.

Au cours de la durée du contrat de *swap*, THEOLIA versera à Credit Suisse un montant égal à l'Euribor augmenté d'une marge, correspondant au coût de la constitution de sa couverture par Credit Suisse, et recevra, le cas échéant, les coupons et dividendes reçus par Credit Suisse au titre de sa couverture. Une partie de la trésorerie de THEOLIA sera affectée à la garantie de ses obligations envers Credit Suisse au titre du contrat de *swap*.

A l'échéance du contrat ou en cas de demande de restitution anticipée par THEOLIA d'une partie de sa trésorerie affectée en garantie du contrat de *swap*, THEOLIA recevra la valeur de marché des OCEANES affectées à la couverture du *swap* et payera à Credit Suisse la valeur de la constitution de sa couverture (THEOLIA recevant ainsi de Credit Suisse la performance positive de l'OCEANE ou payant, le cas échéant, à Credit Suisse la performance négative de l'OCEANE). Credit Suisse sera propriétaire des OCEANES ainsi acquises.

A la date d'expiration du contrat de *swap* ou en cas de demande de remboursement anticipée par THEOLIA d'une partie de sa trésorerie, Credit Suisse pourra déboucler sa position, en fonction des conditions de liquidité du marché, soit en cédant les OCEANES acquises pour les besoins de la couverture du *swap*, soit en convertissant les OCEANES en actions de façon à céder sur le marché les actions provenant de la conversion des OCEANES. En l'absence d'augmentation du volume des OCEANES échangées sur le marché et sur la base des volumes actuels, les critères de débouclage du contrat de *swap* conduiraient probablement à un débouclage en actions.

Autres informations

Les OCEANES (obligations à option de souscription et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes THEOLIA) ont été émises par THEOLIA en octobre 2007 et arrivent à échéance le 1^{er} janvier 2041. Elles sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (ISIN : FR0010532739).

A propos de THEOLIA

THEOLIA est un producteur indépendant d'électricité d'origine éolienne, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur éolien. Le Groupe développe, construit et exploite des parcs éoliens dans quatre pays principaux : la France, l'Allemagne, l'Italie et le Maroc. Au total, le Groupe exploite 903 MW pour son propre compte et pour le compte de tiers.

CONTACT

Elodie Fiorini
Communication & Relations Investisseurs

Tél : +33 (0)4 42 906 596
elodie.fiorini@theolia.com

THEOLIA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 128 125 197 €
Siège social : 75 rue Denis Papin - BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence Cedex 3 - France
Tel : +33 (0)4 42 904 904 – Fax : +33 (0)4 42 904 905 - www.theolia.com
THEOLIA est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le code Mnemo : TEO

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat, d'acquisition, de souscription, de cession ou d'émission ni un acte de démarchage en vue de la cession, l'émission, l'achat, l'acquisition ou la souscription de titres de capital de THEOLIA dans toute juridiction.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres de THEOLIA aux Etats-Unis. Aucun titre de THEOLIA n'a été et ne fera l'objet d'un enregistrement soumis à l'US Securities Act de 1933 tel que modifié (le "US Securities Act") ou à toute autre loi boursière d'un Etat ou d'une autre juridiction des Etats-Unis. En conséquence, les titres de THEOLIA ne peuvent pas être offerts, vendus, souscrits, exercés, revendus, transférés ou délivrés ou faire l'objet d'une renonciation, directement ou indirectement, aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement (ou d'une exemption d'enregistrement) dans les conditions prévues par l'US Securities Act et conformément à toute loi boursière étatique qui serait applicable. Il n'y aura pas d'offre au public des titres de THEOLIA aux Etats-Unis.

Ni ce communiqué (y compris tout document distribué en lien avec ce communiqué) ni toute partie ou toute copie de ce communiqué ne peut être diffusée, publiée ou distribuée aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction où cela constituerait une violation de la réglementation applicable. Tout non-respect de cette restriction peut constituer une violation des lois boursières applicables aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. La distribution de ce communiqué dans d'autres juridictions peut faire l'objet de restrictions légales et toute personne en possession de ce document doit s'informer de ces restrictions et s'y conformer.